

30 mars 2016

Chapelle International : Aménagement toit terrasse halle fret

Aux organisateurs du comité de suivi

L'un des enjeux majeurs de l'opération d'aménagement "**Chapelle International**" est de permettre l'usage public de la plus grande partie du toit de la halle fret.

En janvier 2009, dans sa présentation du projet, l'AUC, équipe lauréate du concours de maîtrise d'œuvre présente « le toit de la halle de fret, comme un espace ouvert sur la grande géographie parisienne, à pratiquer selon des usages dédiés, comme par exemple des terrains sportifs, des terrasses jardins mais aussi des espaces libres », comme l'atteste le visuel ci-dessous.



© L'AUC : visuel toit halle fret extrait de la réponse à la consultation de maîtrise d'œuvre

Par la suite, par ses contributions et lors des comités de suivi, ASA PNE a toujours défendu l'idée que « le toit terrasse de la halle constitue une formidable opportunité d'espaces et d'équipements publics à concevoir et à rendre opérationnels dans un secteur qui en est dépourvu » (octobre 2009).

Une opportunité qui, d'une part, doit permettre par le belvédère de profiter du paysage urbain et d'autre part, de combler l'offre trop limitée d'espaces publics et de respiration de plein air proposée en cœur d'îlot (novembre 2011).

Les échanges que nous avons eus en 2012 et 2013 dans le cadre des comités de suivi et de l'enquête publique ont permis d'avancer en matière de programmation avec la proposition d'installer une "ferme urbaine" sur le toit terrasse en complément de terrains de sport et de promenade. L'idée étant toujours de concevoir un ensemble cohérent et ouvert devant profiter aux futurs habitants et usagers de Chapelle International et du quartier de la porte de La Chapelle.

Le projet d'aménagement de la toiture de la halle présenté le 24 mars l'a été comme un projet abouti défini par les services de la Ville (DPA, DEVE et DJS) que les élus du 18^e en charge de l'urbanisme et des espaces verts ont découvert en même temps que tous les autres membres du comité de suivi !

Sans préjuger des qualités que présentent ce projet d'aménagement, nous ne pouvons pas accepter la méthode qui consiste à imposer une solution définie par les services avant que celle-ci ne soit débattue au sein de l'instance de concertation entre élus, maîtrise d'œuvre, opérateurs et représentants des habitants.

ASA Paris Nord - Est

Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord – Est

C'est pourquoi, nous demandons que soit organisée dans les prochaines semaines, une véritable concertation sur l'aménagement de la toiture en prenant en compte les observations suivantes :

- Le projet doit être présenté selon plusieurs scénarii d'aménagement alternatifs, en prenant soin d'expliquer les orientations de chacun avec les objectifs poursuivis parmi lesquels l'accessibilité du public, les vues dégagées vers le paysage...
- Les solutions proposées devront montrer la visibilité du paysage à partir de l'allée de circulation haute avec la présentation de plans en coupe avec les lignes de vision à hauteur d'œil des promeneurs.
- Les programmes « SOGARIS » (restaurant, fitness...) de la toiture doivent être intégrés dans chacun des scénarii de façon à avoir une vision complète de l'aménagement, notamment à travers le statut de l'escalier au sud qui doit pouvoir desservir l'ensemble des programmes et des ouvrages techniques qui réduisent considérablement l'espace public par rapport au premier projet architectural.
- Enfin, une concertation doit être engagée sur le bon équilibre à trouver entre les programmes dédiés à l'agriculture urbaine et ceux dédiés à la pratique sportive et à la promenade, en dissociant ceux dont l'usage se fera sur réservation et ceux qui seront en accès libre.

Nous demandons que cette concertation associant tous les acteurs (élus, opérateurs, maîtrise d'œuvre, services, garante et représentants des habitants) se déroule dans les toutes prochaines semaines sous la forme d'un **atelier-projet**, à l'instar de ce qui est organisé depuis l'automne dernier sur le secteur de la gare des Mines, pour être ensuite finalisé et validé en comité de suivi .

Pour ASA PNE,
Olivier ANSART